

# JOURNAL DES COMMUNES

Le site Journal des Communes, Légilocal, Droit de la Voirie et du Domaine Public :  
des experts au service des élus et des collectivités

Handicap - Transports

## Gares : la mise en accessibilité, un enjeu sociétal majeur



**Parce que garantir une circulation en toute autonomie aux personnes à mobilité réduite dans des conditions maximales de sécurité est aujourd'hui une obligation légale, un grand nombre de gares doivent se conformer à de nouvelles dispositions réglementaires. À cette fin, le délai de dépôt des Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) concernant le ferroviaire, initialement prévu au 27 juin, avait été prolongé au 27 septembre 2015. Le point par Virginie Joneau, Manager KLB Group.**

SNCF Réseau, avec l'aide de KLB Group, avait anticipé et s'est organisée depuis plusieurs mois pour répondre aux Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'Ap). À l'issue de réunions d'équipes au sein de SNCF Réseau et des différentes parties prenantes, un plan d'actions a été défini fixant les objectifs de performance à atteindre à horizon 2021. De nombreuses actions ont déjà été engagées auprès des fournisseurs, accroissant la visibilité sur les prévisions de marchés et suscitant des innovations. La concurrence a, du même coup, été dynamisée.

Dans cette feuille de route, on trouve l'étude comparative de solutions de franchissement, l'étude en coût complet de fournitures pour quai, telles que les bandes d'éveil à la vigilance, ou encore la standardisation d'ouvrages types comme les passerelles piétonnes pour traverser les voies.

Le plan de performance est exigeant mais la planification des chantiers permet conjointement une limitation des phénomènes de pics et un ajustement des capacités. Des méthodes standardisées ont pour résultat des chantiers réalisés en moins de temps pour moins cher ! Le concept « Gare » de demain est en train de s'implémenter.

## Des conventions et des revues fournisseurs

**Stéphanie Berthet**, est responsable Filières Achats Aménagement de Gares/Grandes Halles Voyageurs (AmG/GHV), Signalisation. Elle témoigne : "Avec la mise en place de la réforme ferroviaire, la Direction des Achats de SNCF Réseau s'est organisée, depuis janvier 2014, en sept grandes filières, miroirs de

l'organisation métier interne. La filière AmG/GHV coordonne les différentes entités de SNCF Réseau présentes sur le périmètre "Gares" tout en facilitant les échanges avec les autres entités du groupe SNCF. La filière en charge des Politiques Achats pour la mise en accessibilité des infrastructures ferroviaires, est également le porteur de la performance achats et de la gestion de la relation fournisseur. Sur cet axe, la filière, appuyée par KLB Group, a engagé de nombreuses actions, pour dynamiser son panel fournisseurs, au niveau national et au niveau régional. Des conventions et des revues fournisseurs ont été mises en place, des sourcings ont été lancés et des dialogues techniques ont été installés. La finalité est de taille :

- répondre aux enjeux liés à la mise en accessibilité de son périmètre et ses conséquences sur les marchés de travaux et de fournitures,
- impliquer les grands acteurs de travaux mais également les Petites et Moyennes Entreprises (PME), très importantes pour les chantiers en région,
- correspondre aux grands axes de performance économiques et technologiques de l'entreprise.

La filière œuvre pour que les besoins soient couverts de façon optimale mais aussi pour limiter les risques d'infructuosités sur ses appels d'offres. C'est ainsi que SNCF Réseau s'organise pour répondre aux Ad'Ap."



*La gare d'Annecy, devenue pôle d'échange multimodal, a été pensée pour être en tout point accessible aux personnes à mobilité réduite. (© KLB Group)*

## **Aménagements présents dans certaines gares**

- Les bandes d'éveil à la vigilance : dispositifs tactiles destinés à alerter les personnes aveugles et malvoyantes (PAM) d'un danger imminent sur leur cheminement.
- Le rehaussement des quais : qui doivent être à la bonne hauteur pour permettre aux personnes d'entrer et sortir des trains sans difficultés.
- Les ouvrages de franchissements de quai : la création ou la mise aux normes de solution de franchissement des quais (passerelle ou passage souterrain).
- L'éclairage des quais : il doit générer un contraste visuel suffisant pour garantir les déplacements.
- La mise en place d'ascenseurs : ces équipements sont complémentaires aux solutions de franchissement de quais (passerelle et passage souterrain) pour passer d'un quai à un autre en toute autonomie.

*Virginie Joneau, Manager KLB Group*